



## **Avis d'assemblée générale annuelle et ordre du jour**

Conformément à l'article 11.04 du Règlement intérieur de l'Association, avis est donné par la présente que l'Assemblée générale annuelle de 2022 aura lieu en ligne, le 30 avril 2022 à 13 h.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de 2021
5. Rapport du directeur du scrutin (partie I)
  - Explication de la procédure de scrutin; début des élections, si nécessaire
6. Rapport du président
7. Rapport du trésorier
8. Rapport du vérificateur
9. Choix d'un vérificateur/une vérificatrice pour l'année en cours
10. Rapport du secrétaire
11. Amendements au Règlement intérieur
12. Rapport du directeur du scrutin (partie II)
  - Annonce du résultat du scrutin et de la composition du Conseil d'administration de 2022-2023
13. Rapports des comités permanents
14. Autres points dûment soumis à l'assemblée et annonces
15. Clôture de l'assemblée

Le quorum est fixé à 25 membres agréé(s) présents

L'assemblée sera déclarée ouverte à 12 h. Le directeur du scrutin recevra, avant 12 h 50, les candidatures aux postes pour lesquels il n'a pas reçu encore de candidat(e) ou pour lesquels il y a un(e) seul(e) candidat(e).

L'assemblée proprement dite se tiendra à compter de 13 h.

### **Nota**

L'Assemblée générale annuelle aura lieu en ligne au moyen de Zoom. L'inscription est requise. De plus amples renseignements suivront.

Arthur Wan  
Secrétaire  
Le 1er mars 2022